

Guide des réseaux sociaux : la Direction accepte de revoir sa copie

Communiqué • 12 mai 2023



A l'issue d'une réunion suscitée par Force Ouvrière, la Direction de la rédaction a admis que certains points et formulations qui inquiètent les salariés et les organisations syndicales méritent d'être amendés.

Les journalistes et personnels de France Télévisions sont-ils libres de s'exprimer sur leurs comptes personnels des réseaux sociaux ?

Ou risquent-ils au contraire de subir les foudres de leur hiérarchie et de la direction au cas où l'expression de leurs opinions serait jugée incompatible avec les « valeurs » et l'éthique de FTV ?

C'est animée, sans aucun doute, du louable souci d'éclairer la lanterne des salariés du groupe que la Direction de France Télévisions a soumis aux organisations syndicales une nouvelle version de son Guide du bon usage des réseaux sociaux dans lequel elle édicte un certain nombre de principes et de recommandations.

Il va sans dire que plusieurs de ces conseils tombent sous le sens et nous y souscrivons volontiers : se garder de toute injure, diffamation ou incitation à la haine tombant sous le coup de la loi. Veiller à ne pas dénigrer France Télévisions et à ne pas engager son image, ce qui est élémentaire en droit du travail. Toujours s'accorder quelques instants de réflexion avant d'écrire et de publier ...

D'autres directives en revanche n'ont pas manqué de susciter quelques interrogations, froncements de sourcils et légères inquiétudes.

Ainsi, ce guide des bonnes manières et du savoir-twitter à l'usage des salariés de FTV nous met-il en garde contre la publication « d'opinions politiques partisans » et préconise ce qui pourrait s'apparenter à une autocensure préventive pour tout ce qui concerne les commentaires de l'actualité, en particulier sur les « sujets clivants ».

“Ne donnez pas votre opinion, ne commentez pas l'actualité, c'est trop risqué...” voilà en substance le message à peine subliminal que beaucoup ont cru pouvoir deviner en filigrane dans ce manuel de civilité à l'usage des journalistes et chroniqueurs 2.0

Selon quels critères pourra-t-on faire le distinguo entre une « opinion partisane » et une « opinion non partisane » qui entrerait dans les canons du bon goût et du bon usage ?

À l'unanimité, les organisations syndicales ont fait valoir à la Direction que le flou qui entoure de telles restrictions suscite de légitimes inquiétudes.

A l'issue d'une rencontre franche et confraternelle, la Direction de FTV a réitéré sa volonté de dialogue et de concertation pour parvenir à un texte plus consensuel.

La Direction de la rédaction a renouvelé ses assurances que le Guide du bon usage des réseaux sociaux est avant tout un outil pédagogique et ne saurait ni constituer, ni préfigurer un quelconque code politico-disciplinaire destiné à sanctionner les dissidents et autres esprits déviants.

Consciente des réserves et inquiétudes soulevées par les organisations syndicales, la Direction a indiqué qu'elle allait retravailler la formulation des points les plus litigieux qui lui ont été soumis.

Force Ouvrière, qui se félicite de cette ouverture, demeurera toujours vigilante, aux côtés des salariés pour défendre la liberté d'expression garantie à tous les citoyens.